

Poitiers, le **21 FEV. 2024**

La Présidente  
à

Mesdames et Messieurs  
Les membres du comité de la Caisse des écoles



Direction Générale  
Solidarité – Cohésion locale - Education  
Direction Éducation – Accueil périscolaire  
Pôle Coordination éducative

N / Réf. : RV/SBE / D24-000178  
Dossier suivi par Richard VIGNER  
Tél. : 05 49 30 81 91  
richard.vigner@grandpoitiers.fr

**Objet : Réunion des membres du comité de la Caisse des écoles (2<sup>ème</sup> convocation)**  
**PJ : 1**

Madame, Monsieur,

Suite à l'annulation du comité du 13 février 2024 faute d'un quorum suffisant, j'ai l'honneur de vous inviter à la réunion du comité de la Caisse des écoles qui aura lieu le :

**Mercredi 21 février 2024**  
**de 17 H 30 à 19 H 00**  
**A l'Hôtel de Ville – salle 22 (RDC NORD)**

L'ordre du jour sera le suivant :

- Débat sur les orientations budgétaires 2024
- Délibération pour la valorisation du tarif horaire des interprètes dans le cadre du Programme de réussite éducative (PRE)
- Délibération pour autoriser la Caisse des écoles à subventionner les coopératives des écoles
- Point sur les ressources humaines du PRE
- Bilan 2023 de la Cité éducative – Quartier des Couronneries
- Questions diverses

Je vous rappelle que le quorum est fixé à 5 membres présents, disposant d'une voix délibérative.

Je vous remercie d'avance pour votre participation et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Pour la Présidente,  
La Vice-Présidente



Hélène PAUMIER

la Maire de Poitiers atteste que le présent acte a été affiché, transmis en Préfecture

le

et qu'il est donc exécutoire.

Pour la Maire,  
Par délégation

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ DE LA CAISSE DES ÉCOLES

**SEANCE DU 21 FEVRIER 2024**  
**Hôtel de Ville**

Nombre de membres en exercice : 12

Quorum : 5

Date de la convocation : **21 février 2024** (2<sup>ème</sup> convocation suite à l'annulation du Comité du 13/02/24 faute d'un quorum suffisant)

Affichée le :

Présidente de séance : Madame Hélène PAUMIER, Adjointe à la Maire - Ville de Poitiers

### Présent-e-s :

- FONTAINE Julie - Conseillère municipale déléguée Périscolaire et accompagnement à la scolarité
- CHOLAT Isabelle - Inspecteur de l'Education nationale - Circonscription de Poitiers Est
- GERMAIN Catherine - Déléguée du Préfet
- LEFORT Audrey - membre élu
- PAQUET Marie - Inspectrice de l'Education Nationale - Circonscription de Poitiers Ouest
- PAUMIER Hélène - Vice-présidente - Adjointe déléguée Education et écoles publiques

### Absents Excusé-e-s :

- ALAMICHEL Pauline - Cheffe de Projet Cité Educative - Les Couronneries
- BAILLY Yann - membre élu
- BARTHELEMY Fabrice - Directeur Académique des Services de l'Education Nationale
- BESNARD Alexandra - Adjoint délégué Education populaire et Maisons de quartiers
- CHEVALIER Marylou - Coordinatrice REP - Circ. Poitiers Sud
- JALLADEAU Marie-Christine - Accueil périscolaire - Assistante achat gestion
- LIAIGRE Audrey - Coordinatrice REP - Circ. de Poitiers Est
- MARIKH GHAZZAF Nadia - membre élu
- MONCOND'HUY Léonore - Présidente - Maire de Poitiers
- NICOLI Christine - Inspectrice de l'Education nationale - Circonscription de Poitiers Sud Vienne
- Coordinatrice du Programme de Réussite Educative
- PATUREAU Christine - Responsable du Pôle Stratégie et Préparation Budgétaire
- PIEDEBOUT Evelyne - Adjointe à la Directrice Education et Accueil périscolaire
- TURLURE Hélène - Responsable préparation budgétaire
- ZARRI Aude - Cheffe de Service de gestion comptable de Poitiers

### Assistaient à la réunion :

- BIDE-EMERIAU Sandra - Responsable Pôle Coordination des actions éducatives
- GACE Yohann : Coordinateur adjoint du Programme de Réussite Educative
- FAIVRE Agnès - Directrice Direction Education - Accueil périscolaire
- THOMAS Fany -
- VIGNER Richard - Référent aux partenariats éducatifs

**CAISSE DES ÉCOLES – Débats d'orientations budgétaires**

Le comité de la Caisse des écoles de la Ville de Poitiers, dans sa séance du mardi 13 février 2024, a débattu des orientations budgétaires 2024, notamment en ce qui concerne le Programme de réussite éducative et la Cité éducative - quartier des Couronneries.

**ADOPTÉS**

**Pour la Maire,  
Présidente de la Caisse des écoles  
La Vice-Présidente,**

  
**Hélène PAUMIER**

**CAISSE DES ECOLES**

---

**Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année civile 2024  
- Comité de Caisse des Écoles du 21 février 2024 -**

Cette note vise à présenter les évolutions des programmes portés par la Caisse des écoles de Poitiers pour l'année 2024 dans le cadre du Débat sur les Orientations Budgétaires qui se tient le 13 février 2024.

La Caisse des écoles assure le portage financier de deux programmes :

- **Le Programme de réussite éducative (PRE)**
- **La Cité éducative des Couronneries**

Son budget est constitué de crédits de l'Etat (au titre de la politique de la Ville et de la Cité éducative), de la Ville et du Département.

## **I LES ORIENTATIONS POUR LE PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE**

Le Programme de Réussite Éducative, d'un montant estimé en 2024 pour 248 K€, repose sur une approche globale des problèmes d'un enfant repérés par une équipe pluridisciplinaire de soutien. La construction de parcours individualisés d'accompagnement social et éducatif pour les enfants (2 – 16 ans), avec leur famille, vise à surmonter ou atténuer les obstacles sociaux, familiaux, psychologiques ou sanitaires qui s'opposent à la réussite scolaire et éducative du jeune concerné.

**Les orientations prioritaires du dispositif sont les suivantes :**

- **Le soutien à la parentalité** : accompagnement individualisé des familles pour favoriser leur implication et les rendre autonomes dans leurs démarches.
- **La santé** : permettre un diagnostic et une orientation adéquate pour la prise en charge des difficultés liées à la santé physique et mentale et au rythme de vie des écoliers et collégiens. Accompagner les familles dans ces démarches.
- **L'accompagnement à la scolarité** : permettre à chaque enfant d'être accompagné dans sa scolarité, transmettre des habitudes et méthodes de travail, associer les parents à ce temps.
- **L'accompagnement à l'ouverture culturelle, l'accès aux loisirs, l'accès aux sports** : permettre à chaque enfant d'accéder à des loisirs dans un collectif et/ou d'accéder à une pratique sportive et/ou une pratique culturelle. Permettre à la famille d'identifier les lieux ressources pour les enfants et les parents.
- **La prévention de l'absentéisme et du décrochage scolaire** : travail autour de l'estime de soi, de la motivation scolaire.

**Les prévisions pour 2024 :**

- **Ajustement des frais de masse salariale** :  
Prise en compte de l'évolution du point d'indice et coût du poste de la pilote du dispositif « Coup de Pouce » pour l'année entière.
- **Augmentation du nombre de suivis et de sollicitations** :  
Difficulté à assurer un accompagnement satisfaisant auprès de l'ensemble des familles. Face à ce constat, l'équipe du Programme de Réussite Éducative a opéré dès 2022 et en 2023 des changements :
  - retrait du PRE sur les situations qui relèvent de la protection de l'enfance ou des professionnels sociaux

- sortie des parcours lorsque les familles ne répondent plus aux appels ou ne se rendent pas à plusieurs rdv
- création d'une liste différente pour les enfants et jeunes qui bénéficient d'un accompagnement avec un étudiant AFEV et dont la famille n'a aucun besoin d'accompagnement de la part des référents de parcours.

> Pour répondre à ce besoin, la création d'un poste de référent de parcours supplémentaire est à l'étude.

- **Poursuite du projet « Coup de Pouce » :**

Cette action inscrite au plan d'action de la Cité éducative consiste à proposer des ateliers lecture et mathématique à des petits groupes d'enfants. Le PRE expérimente cette nouvelle action d'accompagnement à la scolarité depuis septembre 2023.

Après un démarrage prometteur, le dispositif se poursuit en 2024.

> Bénéficiant des crédits de l'Etat pour la Cité éducative, cette action sera intégralement financée par une subvention de l'Etat à la Caisse des écoles.

## II LES ORIENTATIONS DE LA CITE EDUCATIVE DES COURONNERIES

La Cité éducative, d'un montant estimé en 2023 pour 264 K€, est un programme de l'Etat qui vise à intensifier les prises en charge éducatives des enfants et des jeunes de la naissance à l'insertion professionnelle avant, pendant, autour et après le temps scolaire. L'objectif est de coordonner et de renforcer les dispositifs existants mais aussi de proposer de nouvelles actions afin d'offrir aux enfants et aux jeunes les meilleures conditions d'apprentissage et d'épanouissement.

Il consiste en une grande alliance des acteurs éducatifs pour répondre aux enjeux stratégiques fixés par l'État :

1. Conforter le rôle de l'école
2. Promouvoir la continuité éducative
3. Ouvrir le champ des possibles

La Cité éducative du quartier des Couronneries s'est fixé 5 thématiques prioritaires :

1. **Le climat éducatif**
2. **La culture scolaire**
3. **La parentalité et petite enfance**
4. **La santé, le sport et la culture vecteurs d'émancipation**
5. **L'orientation et l'insertion professionnelle**

### Les prévisions pour 2024 :

- **Déploiement des actions en référence aux 5 priorités pour le quartier :**

Les commissions thématiques qui se sont tenues de décembre à février de l'année 2023, et qui ont réuni plus de 200 participants, ont permis d'associer les acteurs du quartier à la définition des problématiques et aux premières préconisations. Le plan d'action initial est ajusté à l'aune de ce travail collaboratif. Un nouvel appel à projet va permettre aux porteurs de projet d'être force de proposition.

> Les crédits dédiés en 2023 n'ayant pas été totalement utilisés, un report sera demandé.

> Les projets pourront faire l'objet de subventions ou de prestations de service

- **Poursuite de la mission d'évaluation :**

La consultation publique a permis de retenir le Cabinet Education & Territoires.

La mission d'évaluation a débuté en janvier 2023 et est constituée de 3 phases :

- Etat des lieux T0 et cartographie des acteurs
- Evaluation conformément au référentiel de suivi et d'évaluation rédigé en 2022

Débat d'orientations budgétaires 2024

- Comité de Caisse des Écoles du 21 février 2024 -

- Suivi de la mise en œuvre de la Cité éducative et préparation de la Revue de projets annuelle
- > La mission sera cofinancée par les crédits 2023 reportés et les crédits 2024

- **Mise en œuvre du plan et des outils de communication :**

La Cité éducative étant entrée dans sa phase opérationnelle et grand public, il est important de rendre compte, valoriser et informer les différentes parties prenantes sur les diverses façons de prendre part au projet.

> Cette action sera financée par une subvention de l'Etat (cité éducative) à la Caisse des écoles.

### **III CLOTURE DU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

Les demandes de subventions pour la mise en œuvre du programme de réussite éducative ont été transmises aux financeurs le 1<sup>er</sup> décembre 2023.

Les demandes de subventions pour la mise en œuvre de la Cité éducative seront adressées en 2024, conformément à la convention cadre triennale signée par l'Etat (Préfecture), les services académiques de l'Education nationale et la Ville de Poitiers le 24 mai 2022.

Fait à Poitiers,  
Le 13 février 2024





la Maire de Poitiers atteste que le présent acte a été affiché, transmis en Préfecture

le

et qu'il est donc exécutoire.

Pour la Maire,  
Par délégation

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ DE LA CAISSE DES ÉCOLES

SEANCE DU 21 FEVRIER 2024

Hôtel de Ville

Nombre de membres en exercice : 12

Quorum : 5

Date de la convocation : **21 février 2024** (2<sup>ème</sup> convocation suite à l'annulation du Comité du 13/02/24 faute d'un quorum suffisant)

Affichée le :

Présidente de séance : Madame Hélène PAUMIER, Adjointe à la Maire - Ville de Poitiers

### Présent·e·s :

- FONTAINE Julie - Conseillère municipale déléguée Péricolaire et accompagnement à la scolarité
- CHOLAT Isabelle - Inspecteur de l'Education nationale - Circonscription de Poitiers Est
- GERMAIN Catherine - Déléguée du Préfet
- LEFORT Audrey - membre élu
- PAQUET Marie - Inspectrice de l'Education Nationale - Circonscription de Poitiers Ouest
- PAUMIER Hélène - Vice-présidente - Adjointe déléguée Education et écoles publiques

### Absents Excusé·e·s :

- ALAMICHEL Pauline - Cheffe de Projet Cité Educative - Les Couronneries
- BAILLY Yann - membre élu
- BARTHELEMY Fabrice - Directeur Académique des Services de l'Education Nationale
- BESNARD Alexandra - Adjoint délégué Education populaire et Maisons de quartiers
- CHEVALIER Marylou - Coordinatrice REP - Circ. Poitiers Sud
- JALLADEAU Marie-Christine - Accueil périscolaire - Assistante achat gestion
- LIAIGRE Audrey - Coordinatrice REP - Circ. de Poitiers Est
- MARIKH GHAZZAF Nadia - membre élu
- MONCOND'HUY Léonore - Présidente - Maire de Poitiers
- NICOLI Christine - Inspectrice de l'Education nationale - Circonscription de Poitiers Sud Vienne
- Coordinatrice du Programme de Réussite Educative
- PETUREAU Christine - Responsable du Pôle Stratégie et Préparation Budgétaire
- PIEDEBOUT Evelyne - Adjointe à la Directrice Education et Accueil périscolaire
- TURLURE Hélène - Responsable préparation budgétaire
- ZARRI Aude - Cheffe de Service de gestion comptable de Poitiers

### Assistaient à la réunion :

- BIDET-EMERIAU Sandra - Responsable Pôle Coordination des actions éducatives
- GACE Yohann : Coordinateur adjoint du Programme de Réussite Educative
- FAIVRE Agnès - Directrice Direction Education - Accueil périscolaire
- THOMAS Fany -
- VIGNER Richard - Référent aux partenariats éducatifs

**CAISSE DES ÉCOLES – Délibération pour la valorisation du tarif horaire des interprètes dans le cadre du Programme de réussite éducative (PRE)**

Le PRE a pour mission de mettre à disposition des interprètes pour toutes les écoles publiques de la Ville et pour les partenaires lorsque la famille concernée est accompagnée par le PRE. Depuis la mise en place de cette action, les interprètes auto-entrepreneurs sont rémunérés à hauteur de 25 € / heure TTC. Il est proposé au Comité d'autoriser l'augmentation de ce tarif horaire à 30 € / heure TTC afin de prendre en compte l'augmentation du coût de la vie.

**Pour la Maire,  
Présidente de la Caisse des écoles  
La Vice-Présidente,**

**ADOPTÉS**

  
**Hélène PAUMIER**



la Maire de Poitiers atteste que le présent acte a été affiché, transmis en Préfecture

le

et qu'il est donc exécutoire.

Pour la Maire,  
Par délégation

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITÉ DE LA CAISSE DES ÉCOLES**

**SEANCE DU 21 FEVRIER 2024  
Hôtel de Ville**

Nombre de membres en exercice : 12

Quorum : 5

Date de la convocation : **21 février 2024** (2ème convocation suite à l'annulation du Comité du 13/02/24 faute d'un quorum suffisant)

Affichée le :

Présidente de séance : Madame Hélène PAUMIER, Adjointe à la Maire - Ville de Poitiers

**Présent·e·s :**

**Absent·e·s Excusé·e·s :**

**Assistaient à la réunion :**

**CAISSE DES ÉCOLES – Délibération pour autoriser la Caisse des écoles à subventionner les coopératives des écoles**

Les coopératives des écoles œuvrent dans le domaine éducatif, culturel et social prévu par les statuts de la Caisse des écoles. Ainsi, ce Comité autorise la Caisse des écoles de la Ville de Poitiers à subventionner les coopératives des écoles publiques de Poitiers.

**Pour la Maire,  
Présidente de la Caisse des écoles  
La Vice-Présidente,**

**NON PRÉSENTÉ AU VOTE**

**Hélène PAUMIER**

